

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit octobre à 18 heures le Conseil Municipal de Saint-Pons-de-Thomières, légalement convoqué en séance publique s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ARROUCHE, Maire.

Présents : André ARROUCHE, Ghislaine COUSTAL, Josian CABROL, Delphine GAZEL, Cyril BOITTIER, Mégane MOLINIER, Sylvie VIDAL, Thomas FABRE, Pascale SEGONNE CATHALA, Jean-Luc GAZEL, Stéphanie PEYRAS, Michel VIDAL, Laurent CHARRAS, Bruno GIRONA.

Absents excusés : Jacques SOULIGNAC, Roxane CARLAC, Claude LAFON, Nadège MARTINEZ GIL

Représentés :

Laurent CHARRAS par Jean-Luc GAZEL,
Viviane CAUQUIL PATURAL par Sylvie VIDAL,

Mégane MOLINIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Compte rendu de la dernière séance du conseil municipal en date du 21 juin 2023 – **Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :

- Extinction de nuit de l'éclairage public
- Affectation des subventions sur les crédits votés au compte 6574

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose l'examen de l'ordre du jour :

1 – Contrat Bourg-Centre Occitanie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial.

Les Bourgs-Centres doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Les contrats Bourg-Centres actuels dits « de 2ème génération » se matérialisent par des contrats-cadres qui définissent une feuille de route jusqu'en 2028.

Le Contrat Bourg Centre Occitanie de Saint-Pons de Thomières a ainsi pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat avec la Région, la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et le Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de notre commune, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- La valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel ;

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du Pays Haut Languedoc et Vignobles, dont il est un sous-ensemble.

Monsieur le Maire précise qu'il a présenté le contrat Bourg-Centre de la commune, le mercredi 5 juillet 2023, lors du comité de pilotage du contrat territorial Occitanie du Pays Haut Languedoc et Vignobles

2022-2028, en présence de la Région Occitanie, du Pays Haut Languedoc et Vignobles, des communautés de communes et des communes bénéficiaires de ce dispositif.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal

- De valider le contrat Bourg-Centre Occitanie de Saint-Pons de Thomières en annexe de la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat Bourg-Centre Occitanie de Saint-Pons de Thomières,
- De charger Monsieur le Maire ou son représentant légal dûment désigné, d'exécuter la présente délibération et, notamment, de signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à la mise en œuvre de ce dossier.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

2 - Avenant au marché de travaux de la Cathédrale

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant concernant le marché de travaux de la Cathédrale pour la tranche optionnelle N°3 (Chapelle Sainte Germaine, chapelle des Morts et chapelle Saint-Pons) établi par M Fiore, Architecte.

		Tranche conditionnelle N° 3 (Tranche N°4)			
		Marché HT	Avenant HT	Total HT	Total TTC
Lot N° 1 Muzzarelli	Maçonnerie/ Pierre de taille/Pavage	100 914,49 €	8 898,98 €	109 813,47 €	131 776,16 €

Les travaux concernent la consolidation de la voute et du plafond de la chapelle.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

3 - Convention entre la commune et Hérault Energies

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a signé une convention avec Hérault Energies afin de lui laisser la compétence de travaux sur l'éclairage public. Monsieur le Maire précise que cette convention permet à la commune de bénéficier de l'expertise technique du syndicat qui est également en charge de rechercher des aides financières possibles pour les travaux sur l'éclairage public

Monsieur le Maire propose au conseil de signer une convention avec Hérault Energie afin de lancer une première tranche de travaux sur l'éclairage public pour un montant de 258 500 € HT avec une participation reste à charge pour la commune de 37 309 €.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

4 - Transaction immobilière

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension du cimetière et précise qu'il a été nécessaire d'échanger la parcelle Section E N°361 d'une surface de 3 710 m2 propriété de la commune avec les parcelles Section AB N°68 d'une surface de 980 m2 et Section AB N°69 d'une surface de 31 m2 appartenant toutes les deux à Mr Romain VAZQUEZ.

Monsieur le Maire précise qu'à la demande du Notaire il est nécessaire de prendre une délibération complémentaire mentionnant la valeur vénale de chaque lot échangé et précisant que la commune prendra en charge les frais.

A réception de cette délibération, le Notaire pourra lancer les formalités administratives.

Monsieur le Maire propose donc au conseil :

- de fixer la valeur vénale de la parcelle Section E N°361 d'une surface de 3 710 m² propriété de la commune à 500 €
- de fixer la valeur vénale des parcelles Section AB N°68 d'une surface de 980 m² et Section AB N°69 d'une surface de 31 m² appartenant toutes les deux à M Romain VAZQUEZ à 500 €
- que les frais soient supportés par la commune
- de lui donner mandat pour signer les pièces nécessaires et mener à bien le projet.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité

5 – Régie périscolaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil la mise en place d'une régie pour la gestion du périscolaires et précise que la régie a fait l'objet d'un contrôle par les services de Mme BREIL, comptable public, le 08 juin 2023.

Monsieur le Maire propose au conseil conformément aux préconisations de Mme Breil, comptable public, de procéder à la dissolution de la régie.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité

6 – Solidarité avec le peuple Marocain

Monsieur le Maire précise au conseil qu'à la suite du séisme qui a touché le Maroc, causant des milliers de morts (décompte provisoire) et laissant des milliers de personnes sans abri, l'Association des maires de France a invité les communes de France à apporter leur concours aux initiatives prises dans l'urgence par les autorités françaises.

L'AMF a proposé en concertation avec le ministère français des Affaires étrangères et les responsables marocains, une action coordonnée de soutien des communes de France, aux communes et populations marocaines si gravement touchées par le séisme.

Monsieur le maire propose de verser une subvention **d'un montant de 2 000 €** (1 € par habitant) à l'AMF34 SOLIDARITE et demande au conseil d'en délibérer

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

7 - Demande de subventions d'investissements

Monsieur le maire propose au conseil de déposer des demandes de subventions pour les opérations suivantes :

- FAIC 2023 : **Département**
- Aménagement de la traversée de Saint-Pons de Thomières : **Département** (Amende de police)
- Aménagement de sécurité bâtiment situé au 17 Route de Narbonne : Département (Amende de police et FAIC 2024)
- Abri Bus Frescatis auprès de la **Région Occitanie**
- Isolation des bâtiments communaux : **Etat** (Fonds vert)
- Isolation des bâtiments communaux : **Etat** (DSIL)

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

8 – Contrats d'assurance des risques statutaires

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2022, la commune de Saint-Pons de Thomières est assurée contre les risques statutaires via un contrat souscrit, par l'intermédiaire du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34), auprès de l'assureur GENERALI et du courtier gestionnaire WTW.

Monsieur Le Maire précise que suite aux échanges qui ont eu lieu entre le CDG 34 et le courtier gestionnaire, les résultats du contrat couvrant les risques des agents CNRACL constatés sur l'exercice 2022 impliquent l'activation de la clause contractuelle d'ajustement tarifaire.

A titre d'information, l'assureur souhaitait appliquer une majoration du taux de cotisation à hauteur de 40%, à compter du 1er janvier 2024.

Cependant, afin de limiter l'impact financier de la hausse de la cotisation, le CDG 34 en lien avec le courtier, a obtenu une alternative pour amoindrir l'impact financier de la hausse de la cotisation.

Cette alternative se traduit par une majoration du taux à hauteur de 24%, assortie d'un taux de minoration des remboursements des indemnités journalières comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Formules de couverture et franchises	Nouveaux taux 2024 – Couverture des IJ à 80%
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	8,05%

Monsieur le Maire propose de modifier la formule d'assurance pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit

Formules de couverture et franchises	Nouveaux taux 2024 – Couverture des IJ à 80%
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	8,05%

Le taux s'applique sur l'assiette de cotisation qui est composée des éléments suivants :

Traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension.

Et, de façon optionnelle les éléments suivants :

BASE D'ASSURANCE	CHOIX
Nouvelle bonification indiciaire	X
Supplément familial de traitement	X
Charges patronales (forfait entre 10% et 60% du TIB+NBI)	54%

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

9 – Délégations au Maire

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération en date du 23 mai 2020 qui donne délégation au à Monsieur le Maire afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale.

En effet l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet au conseil municipal de lui déléguer un certain nombre des compétences qui sont les siennes, afin d'éviter d'avoir à réunir le conseil pour délibérer dans les matières déléguées et en permettant de la sorte des prises de décision rapides par l'exécutif.

Monsieur le Maire propose de compléter la délibération en date du 23 mai 2020 en rajoutant les délégations suivantes :

- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre;
- De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions quel que soit le montant et quel que soit l'organisme financeur ;
- De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux dans le cadre des opérations pour lesquelles les crédits sont inscrits au budget;
- D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L 2123-18 du CGCT.

Après débat, proposition adoptée à la majorité (1 abstention).

10 – Musée de préhistoire Régionale - collections

Monsieur le Maire rappelle que le musée de préhistoire régionale est géré par la communauté de communes du minervois au Caroux.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du projet scientifique et culturel autour du Musée, il est nécessaire d'améliorer la conservation des collections en réserve, propriété de la commune, en mettant en place un reconditionnement de ces collections.

Monsieur le Maire précise qu'un plan de financement prévisionnel a été établi et prévoit une participation de la commune à hauteur de 812,40 €.

Monsieur le Maire propose de d'adopter le financement suivant :

	HT	TTC
Achat de matériel	4 062,00 €	4 874,40 €

DRAC 40 %	1 624,80 €	1 949,76 €
CD 34 40 %	1 624,80 €	1 949,76 €
Commune 20 %	812,40 €	974,88 €

Après débat, proposition adoptée à la majorité (1 contre).

11- Extinction de nuit de l'éclairage public

Monsieur Le Maire rappelle au conseil que la commune a mis en place une expérimentation de l'extinction de l'éclairage public et précise que cette expérimentation s'inscrit dans la volonté de la municipalité d'engager une action concrète en faveur de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Monsieur le Maire précise en effet que la consommation d'énergie impacte la facture d'électricité communale et l'éclairage nocturne a des conséquences importantes sur la biodiversité (perturbation des cycles de vie de la faune et de la flore) et sur la santé humaine.

Monsieur le Maire propose de pérenniser cette expérimentation avec l'accompagnement d'Hérault Énergies et du Parc Naturel Régional du Haut languedoc

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

12- Affectation des subventions sur les crédits votés au compte 6574

Suite à la demande de la nouvelle association de « Badminton St Ponais » Monsieur le Maire propose de leur attribuer une subvention de 200 €.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité. (Mr Cyril BOITTIER n'a pas pris au vote)

13 - Questions diverses

Monsieur le Maire fait état des éléments suivants :

- Aménagement de la traversée de Saint-Pons
 - o travaux sur les réseaux devraient être terminés mi-novembre
 - o Travaux de de la partie voirie : 1^{ère} phase de Janvier à Mai 2024.
 - o La 2^{ème} phase de travaux de septembre à décembre 2024
- Isolation des bâtiments communaux dans le cadre du Fonds vert : Cantine scolaire, bâtiment cité administrative et bâtiment sportif du stade
- Réfection par le département de la RD 907 du 24 au 26/10/2023 puis seconde partie du 30/10 au 02/11/2023.

- Création d'un quai bus à Frescaty pour la desserte du Centre hospitalier
- Pôle sportif et de loisirs : la partie aire de jeux et mobilier complémentaire prévus en novembre
- Une enquête publique pour le projet éolien du Puech – Commune des Verreries de Moussans se déroulera du 24 octobre 9h au 24 novembre 12h. Présence du commissaire enquêteur le Mercredi 15 Novembre en mairie.
- La fibre : déploiement prévu fin 2023 et commercialisation dès 2024.
- Une visite de bâtiments sera organisée courant novembre avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) pour l'accompagnement sur les commerces vacants de la Grand' Rue et le projet d'extension de la Maison de Santé.
- Le comité de pilotage concernant le projet de réhabilitation de la Source du Jaur s'est réuni récemment pour présenter l'étude finalisée. Prochaine phase = consultation des financeurs.
- Péril pour l'immeuble 17 Route de Narbonne : procédure relancée avec pièces complémentaires.
- **Mme GAZEL Delphine** demande la possibilité d'installer un panneau d'interdiction de stationner Rue du Foiraillet (derrière le cinéma) au droit du Stop car problème de circulation dans les 2 sens.
- **M Bruno GIRONA** demande des nouvelles de la maison en péril Avenue de la Gare ; M. le Maire indique que la propriétaire a été relancée pour lever les prescriptions de l'expert judiciaire.
- **M Bruno GIRONA** indique un problème d'encaissement des chèques en règlement des factures d'eau ; M. le Maire indique que nous allons nous rapprocher de la trésorerie pour le signaler.
- **Mme Sylvie VIDAL** précise au conseil qu'une cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants sera organisée le 17 novembre 2023.
- **Mme Sylvie VIDAL** annonce la tenue du calendrier de l'avent pour une nouvelle année.
- **M Thomas FABRE** demande des nouvelles concernant l'ouverture du PADEL au Pôle sportif ; M. le Maire indique que suite à la réception du chantier son accès sera effectif.
- **Mme Pascale SEGONNE CATHALA** signale que l'arrêt de bus concernant le transport scolaire qui dessert les enfants de Brassac, situé côté droit de la Départementale, oblige les enfants à traverser la route. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la ligne régulière 654 de la Région qui n'est pas un transport scolaire. La commune se rapprochera des services de la Région et du département qui est gestionnaire de la voirie pour le signaler. En attendant, pour plus de sécurité, M le Maire conseille aux enfants de descendre à l'arrêt de bus du Foirail pour être récupérés par les parents.
- Pour la fête de la châtaigne, les conseillers municipaux sont sollicités pour venir en aide à l'organisation durant le week-end.

Séance levée à 20 H 05

Le Maire,

André ARROUCHE.
